AR Prefecture

EXTRACTION REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 septembre 2025

L'an deux mille vingt cinq et le vingt six septembre, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Guy PARTAGE, Maire de Varages.

<u>Etaient présents</u>: BLANC Gilles, COULOMB Elisabeth, DAVIN Yves, ESPITALIER Nathalie, GOUDAL Jean-Pierre, HOYOUX Lucien, MOISSON Michel, POSTAL Marie-Françoise.

<u>Etaient absents</u>: ANDRIES Jean-Michel, BLANC Vincent, BONGIORNO Julia, CLAUSSE Benjamin, LANXADE Constance, MEZIERES Stéphanie.

Il a été procédé, conformément à l'article L.215-15 du code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire, Yves DAVIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'instruction budgétaire et comptable M49 prévoit la constitution de provision pour créances douteuses, en vertu du principe comptable de prudence. La notion de créances douteuses recouvre les restes à recouvrer en recettes de plus de 2 ans. Le montant de ces créances s'élève au 26/03/2025 à 35 288,03 €. Le taux minimum de provision pour créances douteuses est de 15%.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de constituer une provision de 15% des restes à recouvrer supérieurs à 2 ans au 26/03/2025 soit un montant de 5 293,20 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE

- Après un vote de 9 POUR, de constituer une provision pour créances douteuses à hauteur de 15% des restes à recouvrer supérieurs à 2 ans au 26/03/2025 pour un montant de 5 293,20 €.
- de réviser annuellement son montant au vu de l'état des restes à recouvrer constaté au 31/12/N-1 en appliquant le taux de 15%,
- d'imputer la dépense au compte 6817 chapitre 68 « dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits Pour copie conforme

Le Maire PARTAGE Guy



Le secrétaire de séance DAVIN Yves N°66

DECISION DE
PROVISION POUR
CREANCES
DOUTEUSES SUR LE
BUDGET EAU ET
ASSAINISSEMENT
POUR 2025

DEPARTEMENT DU VAR

COMMUNE DE VARAGES

Date de la convocation :

19 septembre 2025

Nombre de conseillers en exercice :

15

Présents: 9

Votants: 9